



Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction des Offres d'accueil
Service Accompagnement des Etablissements et Services

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 91488 du

Annexe n° 26-5307 du 21 AOUT 2026

**Objet : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE
DES ÉVALUATIONS DE LA QUALITÉ DES RÉSIDENCES AUTONOMIE
ET DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES
POUR LES ANNÉES 2026 À 2030**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif à la compétence du Président du Conseil départemental en matière d'action sociale ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-8 et D. 312-197 et suivants relatifs à l'évaluation et à la qualité des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu l'arrêté départemental n°25/4132 du 18 juillet 2025 portant programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des résidences autonomie et des établissements d'hébergement pour personnes âgées pour les années 2025 à 2029.

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021, relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux et modifié par décret n°2022-695 du 26 avril 2022,

Considérant que, conformément aux textes susvisés, le Président du Conseil départemental, compétent pour autoriser les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de sa compétence, doit arrêter la programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des prestations délivrées par ces établissements.

Sur proposition de Madame la Directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1 : La programmation pluriannuelle des évaluations des résidences autonomie et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées de la Sarthe autorisés par le Président du Conseil Départemental, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 figure en annexe du présent arrêté.

Cette programmation peut être modifiée, notamment afin de tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 2 : Les résultats des évaluations effectuées par les organismes compétents, habilités par la Haute Autorité de Santé (HAS), doivent être transmis aux services du Département par courrier recommandé avec accusé de réception et à la HAS via la plateforme SYNAE.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

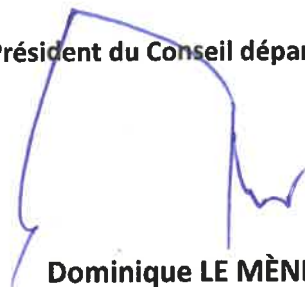
Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut, ensuite, être formé auprès du tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté départemental n°25/4132 du 18 juillet 2025 ;

Article 5 : La Directrice générale des services du Département de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département. www.sarthe.fr.

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 21 AOÛT 2026
et de sa publication ou notification le : 21 AOÛT 2026

Annexe
Relative à la programmation du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 de transmission des rapports d'évaluation
des résidences autonomie et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) autorisés par le Président du Conseil départemental

Année de transmission du rapport d'évaluation externe	Échéance semestrielle transmission du rapport	Gestionnaire	ESMS concerné	Commune
2026	1er semestre	CCAS BOULOIRE	RESIDENCE AUTONOMIE LE SOLEIL	BOULOIRE
		CCAS LA FERTE BERNARD	RESIDENCE AUTONOMIE LE CLOSEAU	LA FERTE BERNARD
		VILLE MAMERS	RESIDENCE AUTONOMIE LES CYTISES	MAMERS
		CCAS MAMERS	RESIDENCE AUTONOMIE LES BARONNIERES	MAMERS
		CCAS SAINT PATERNE	RESIDENCE AUTONOMIE DIANE DE COURTEMANCHE	SAINT PATERNE
	2ème semestre	CCAS ARNAGE	RESIDENCE AUTONOMIE LE SOLEIL	ARNAGE
		CCAS BRULON	RESIDENCE AUTONOMIE SAINT MARC	BRULON
		ASSOCIATION LE PERQUOI	RESIDENCE AUTONOMIE RENE HULOT	CHANGE
		CCAS SABLE SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE LES BAZINIERES	SABLE SUR SARTHE
			RESIDENCE AUTONOMIE FLEURIE	SABLE SUR SARTHE
			RESIDENCE AUTONOMIE SAINT DENIS	SABLE SUR SARTHE
2027	1er semestre	CCAS LA BAZOGE	RESIDENCE AUTONOMIE	LA BAZOGE
		CCAS LA FLECHE	RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC	LA FLECHE
		ASSOCIATION ARPAVIE	RESIDENCE AUTONOMIE LES CARMES	LA FLECHE
		CCAS NOYEN SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE FRONT DE SARTHE	LE MANS
		CCAS SAINT CALAIS	RESIDENCE AUTONOMIE LES METIERS	NOYEN SUR SARTHE
	2ème semestre	CCAS ALLONNES	RESIDENCE AUTONOMIE LA SAULNIERE	SAINT CALAIS
		CCAS LE LUART	RESIDENCE AUTONOMIE JEAN DUCHESNE	ALLONNES
		CCAS LE MANS	RESIDENCE AUTONOMIE LA JEULINIERE	LE LUART
			RESIDENCE AUTONOMIE GEORGES BRASSENS	LE MANS
			RESIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT	LE MANS
2028	1er semestre	CCAS SAINT SATURNIN	RESIDENCE AUTONOMIE LE TRIANON	LE MANS
		CCAS YVRE L'EVEQUE	RESIDENCE AUTONOMIE VAUGUYON	LE MANS
	2ème semestre	CCAS SAINT SATURNIN	RESIDENCE AUTONOMIE L'ANTONNIERE	SAINT SATURNIN
		CCAS YVRE L'EVEQUE	RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC	YVRE L'EVEQUE
	1er semestre	CCAS SAINT REMY DE SILLE	RESIDENCE AUTONOMIE LA COUTURE	SAINT REMY DE SILLE
		CCAS SILLE LE GUILLAUME	RESIDENCE AUTONOMIE DU CHATEAU	SILLE LE GUILLAUME
	2ème semestre	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR-LUCE-BERCE		SAINT VINCENT DU LOROÛER
2029	1er semestre	CCAS LA SUZE SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE LA TANNERIE	LA SUZE SUR SARTHE
		CCAS CONNERRE	RESIDENCE AUTONOMIE METAIS	CONNERRE
	2ème semestre	CCAS VAAS	RESIDENCE AUTONOMIE LES LILAS	VAAS
	1er semestre	CCAS LE LUDE	RESIDENCE AUTONOMIE LES LILAS	LE LUDE
		CCAS MONTVAL-SUR-LOIR	RESIDENCE AUTONOMIE LES VERTOLINES	MONTVAL SUR LOIR
	2ème semestre	CCAS BONNETABLE	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	BONNETABLE
		CCAS COULAINES	RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS	COULAINES
	2ème semestre	CCAS FRESNAY SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE LES ERABLES	FRESNAY SUR SARTHE
		CONGREGATION DES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DU SACRE CŒUR	EHPA SAINT JOSEPH	LE MANS
2030	1er semestre	EPISMIS DU PERCHE SAOSNOIS	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	MAROLLES LES BRAULTS
		ASSOCIATION FRATERNITE MARIE IMMACULEE	EHPA SAINT THIBAUT	PARIGNE LE POLIN
	2ème semestre			
	1er semestre	CCAS LE LUDE	RESIDENCE AUTONOMIE LES LILAS	LE LUDE
		CCAS MONTVAL-SUR-LOIR	RESIDENCE AUTONOMIE LES VERTOLINES	MONTVAL SUR LOIR
	2ème semestre	CCAS BONNETABLE	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	BONNETABLE
		CCAS COULAINES	RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS	COULAINES
	2ème semestre	CCAS FRESNAY SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE LES ERABLES	FRESNAY SUR SARTHE
		CONGREGATION DES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DU SACRE CŒUR	EHPA SAINT JOSEPH	LE MANS
2031	1er semestre	EPISMIS DU PERCHE SAOSNOIS	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	MAROLLES LES BRAULTS
		ASSOCIATION FRATERNITE MARIE IMMACULEE	EHPA SAINT THIBAUT	PARIGNE LE POLIN
	2ème semestre			
	1er semestre	CCAS LE LUDE	RESIDENCE AUTONOMIE LES LILAS	LE LUDE
		CCAS MONTVAL-SUR-LOIR	RESIDENCE AUTONOMIE LES VERTOLINES	MONTVAL SUR LOIR
	2ème semestre	CCAS BONNETABLE	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	BONNETABLE
		CCAS COULAINES	RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS	COULAINES
	2ème semestre	CCAS FRESNAY SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE LES ERABLES	FRESNAY SUR SARTHE
		CONGREGATION DES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DU SACRE CŒUR	EHPA SAINT JOSEPH	LE MANS
2032	1er semestre	EPISMIS DU PERCHE SAOSNOIS	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	MAROLLES LES BRAULTS
		ASSOCIATION FRATERNITE MARIE IMMACULEE	EHPA SAINT THIBAUT	PARIGNE LE POLIN
	2ème semestre			
	1er semestre	CCAS LE LUDE	RESIDENCE AUTONOMIE LES LILAS	LE LUDE
		CCAS MONTVAL-SUR-LOIR	RESIDENCE AUTONOMIE LES VERTOLINES	MONTVAL SUR LOIR
	2ème semestre	CCAS BONNETABLE	RESIDENCE AUTONOMIE BELLEVUE	BONNETABLE
		CCAS COULAINES	RESIDENCE AUTONOMIE LE PLESSIS	COULAINES
	2ème semestre	CCAS FRESNAY SUR SARTHE	RESIDENCE AUTONOMIE LES ERABLES	FRESNAY SUR SARTHE
		CONGREGATION DES FRANCISCAINES MISSIONNAIRES DU SACRE CŒUR	EHPA SAINT JOSEPH	LE MANS